

Révolution pour la déclaration d'impôt

Dès 2011, la déclaration d'impôt sans "paperasse" via le Guichet unique!

Ces prochains jours, les quelque 105.000 contribuables neuchâtelois recevront leur dernier lot de tranches d'impôt de l'année. Un courrier séparé et personnalisé les informera par ailleurs de la possibilité d'envoyer dès 2011 sa déclaration, les annexes et les justificatifs via le Guichet unique www.GuichetUnique.ch, plate-forme sécurisée sur Internet. Gratuit, simple, rapide et efficace, le Guichet unique supprime la "paperasse", les photocopies fastidieuses et les frais d'envoi! Pour bénéficier de ces nouvelles prestations, il suffit d'ouvrir un compte au plus vite. Celles et ceux qui disposent déjà d'un accès au Guichet unique n'ont plus aucune démarche à accomplir. Relevons que le canton de Neuchâtel est parmi les premiers à ne pas exiger de signature manuscrite pour cette transaction électronique.

Contribuable au centre des préoccupations

Dans son rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat adopté par le Grand Conseil en février dernier, le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectifs d'améliorer la qualité du service aux usagers et de rendre la conduite des services de l'administration plus dynamique en introduisant une gestion par prestations, basée sur des standards de qualité.

Les réformes menées depuis 2005 dans le domaine de l'impôt s'inscrivent dans la ligne des intentions du Conseil d'Etat. Le Service cantonal des contributions (SCCO) s'est ainsi doté d'une charte qui définit les devoirs envers les contribuables, ses partenaires et les autorités, ainsi que les valeurs des collaboratrices et collaborateurs de l'administration fiscale. Ce cadre met le contribuable au centre des préoccupations du service et il a permis de définir les mesures prioritaires mises en œuvre ces dernières années.

Des mesures ont ainsi été prises sans attendre pour améliorer l'accueil aux guichets du service, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Les aménagements supplémentaires feront l'objet d'une demande de crédit qui sera sollicitée en 2011. Les restructurations en cours permettront aussi de renforcer la qualité de l'accueil téléphonique et de réduire le nombre d'interlocuteurs à un seul, le "taxcepteur", pour toutes les questions de taxation et de perception, et ce, d'ici à 2013.

Guichet unique, véritable plus pour le contribuable et pour l'administration

Les contribuables neuchâtelois inscrits au Guichet unique ont déjà la possibilité d'y consulter leurs taxations et leurs échéances de perception. En outre, ils sont plus des deux tiers à utiliser déjà le logiciel informatique Clic&Tax.

Mais dès 2011, ce sera la révolution: ils auront en effet la possibilité de transmettre leurs déclarations d'impôt, les annexes et les justificatifs via le Guichet unique. Une étape très importante puisqu'elle élimine toute transaction sur du papier. Relevons qu'aucune signature manuscrite ne sera exigée pour cette transaction électronique: il ne sera en effet pas nécessaire d'imprimer une quittance, d'y apposer sa signature et de la renvoyer au Service des contributions comme c'est encore le cas dans les autres cantons.

La transmission des déclarations d'impôt de manière électronique permet au Service des contributions d'accélérer le processus de taxation et de calculer plus rapidement les tranches de perception. Le contribuable sera plus rapidement informé de sa situation fiscale et l'encaissement de l'impôt en sera amélioré. Par ailleurs, la quantité de papier devrait être réduite de 80%! En effet, les quelque 105.000 déclarations d'impôt traitées par le service pèsent aujourd'hui 18,5 tonnes et représentent une colonne de 420 mètres de haut; avec la transmission électronique des données fiscales, leur poids sera ramené à 3,3 tonnes et la hauteur de la colonne à 79 mètres. La surface consacrée actuellement au classement et à l'archivage pourra donc être réaffectée à d'autres usages.

Invitation à s'inscrire au Guichet unique adressée à chaque Neuchâtelois-e

Les contribuables recevront leur dernier lot de tranches ces prochains jours. Les habitant-e-s du canton ayant atteint leur majorité recevront un second courrier qui contiendra, pour les personnes déjà inscrites au Guichet unique, une information sur les nouvelles prestations offertes en matière d'impôt; celles non inscrites recevront deux contrats préremplis à leur attention; il leur suffira de les prendre et de se rendre, munies d'un document d'identité auprès d'une autorité compétente, et de les y signer d'ici au 30 novembre 2010, cela pour garantir une ouverture du compte et un service optimal sur le Guichet unique dès le 1^{er} janvier 2011. Une fois ces formalités accomplies, leurs droits d'accès au Guichet unique leur seront envoyés par courrier.

Rappelons que la procédure d'inscription au Guichet unique ne se fait qu'une seule fois dans la vie. Gratuit, simple, rapide, efficace, le Guichet unique offre, outre l'impôt, vingt-quatre sur vingt-quatre et sept jours sur sept, l'accès depuis la maison à un large éventail de prestations qui s'enrichira encore ces prochaines années, avec la réforme de l'Etat.

Stands d'information pour répondre à toutes les questions et signer son contrat!

De nombreuses informations sur le Guichet unique sont déjà disponibles sur le site Internet www.GuichetUnique.ch. Les personnes intéressées pourront également se rendre aux stands d'information du Service cantonal des contributions et du Service informatique de l'entité neuchâteloise - où des spécialistes seront à disposition pour répondre aux questions et où il sera possible de signer son contrat d'adhésion au guichet - qui se tiendront:

- Samedi 23 octobre, à la COOP de la Maladière, à Neuchâtel;
- Samedi 30 octobre, à la COOP de Fontainemelon;
- Samedi 6 novembre, à la COOP des Entilles, à La Chaux-de-Fonds;
- Samedi 13 novembre, à la COOP de Couvet.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 18 octobre 2010